

**COMPTE RENDU**  
**REUNION du CONSEIL MUNICIPAL, lundi trois décembre 2018**

**PRESENTS : MARTY Francine – BORDENAVE Michel – FRESQUET Stéphane – CANALS Joël – LEMPEREUR Raymond – LISTER Catherine – ZAK-DAVIES Anna – FREGARD Virginie.**

**Absents excusés : DEMARGNE Philippine – CARLES François – RIEUX Solange.**

**Absente : CULIOLI Céline.**

**Secrétaire de séance : BORDENAVE Michel**

---

**Approbation du compte rendu du Conseil du jeudi quatre octobre 2018. Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte rendu du précédent Conseil Municipal.**

**DECISIONS :**

**53/2018 : Décision modificative n°2 au budget assainissement.** Madame le Maire expose au conseil que les crédits prévus à certains chapitres du budget assainissement sont insuffisants et qu'il est nécessaire d'effectuer des virements de crédits. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

**54/2018 : Concours du receveur municipal et attribution d'indemnité.** Madame le Maire donne connaissance au Conseil Municipal des conditions d'attribution au Receveur Municipal des indemnités de conseil à la gestion et de préparation des budgets, conformément à l'arrêté interministériel du 16/12/1983. Cette indemnité est calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté du 16/12/1983 et sera attribuée à Mme Breil Catherine. Après débat le Conseil décide d'attribuer au receveur la prime au taux de 100%.

**55/2018 : Modification des tarifs communaux 2019.** Madame le Maire propose au Conseil de fixer les tarifs des services publics pour l'année 2019. A l'unanimité le Conseil approuve les tarifs et précise qu'ils sont applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

**56/2018 : Adhésion à la mission « délégué à la protection des données » auprès du CDG34.** Après une explication de Madame le Maire, à l'unanimité le Conseil décide d'adhérer à la mission « délégué à la protection des données » proposée par le CDG34 et autorise Madame le Maire à signer la convention afférente.

**Délibération ajournée : Acquisition des espaces communs, des réseaux et de la voirie du lotissement « le Clos des Orangers ».**

Madame le Maire présente la sollicitation faite à la commune par Madame CLAPAREDE Colette de classement dans le domaine public communal des voies et réseaux du lotissement « le Clos des Orangers », ainsi que des parcelles sur lesquelles sont aménagés les bassins de rétention des eaux pluviales. A l'unanimité le Conseil ne donne pas son accord à cette sollicitation. Il demande qu'une association syndicale des copropriétaires soit créée comme le prévoit l'engagement lié à la demande de permis d'aménager de mars 2012.

**57/2018 : Adoption des restes à réaliser en investissement de 2018 sur 2019.** A l'unanimité le Conseil adopte les états des restes à réaliser présentés par Madame le Maire. Ils sont les suivants :

Dépenses d'investissement du budget principal à reporter :	984 651,00 €
Recettes d'investissement du budget principal à reporter :	371 468,00 €
Dépenses d'investissement du budget assainissement à reporter :	59 835,00 €
Recettes d'investissement du budget assainissement à reporter :	0,00 €

Le Conseil autorise Madame le Maire à signer ces états et à poursuivre les paiements et les recouvrements dans la limite des crédits figurant sur ces états.

**58/2018 : Adhésion à la convention de gestion de paie avec le CDG 34.** Madame le Maire explique au Conseil que les évolutions récentes relatives à la rémunération des agents territoriaux complexifient la réalisation de la paie de ces agents. En conséquence elle propose au Conseil d'adhérer à la convention de gestion de la paie créée par le CDG 34. Par 7 voix « pour » et 1 voix « contre » le Conseil approuve cette proposition et autorise Madame le Maire à signer cette convention. Les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

**59/2018 : Choix du cabinet d'architectes pour l'étude du SPR de Roquebrun.** 9 cabinets d'architectes ont déposé un dossier répondant à l'appel d'offre publié le 06 septembre. La commission d'ouverture des plis s'est réunie le 30 octobre et a admis tous les dossiers. La commission SPR a analysé les dossiers et procédé, le 26 novembre, à l'audition de 2 cabinets. Au terme de cette analyse, Madame le Maire propose au Conseil de confier au cabinet SARL Raphaneau Fonseca l'étude en vue d'un classement de Roquebrun en Site Patrimonial Remarquable (SPR). Le Conseil approuve à l'unanimité et donne à Madame le Maire l'autorisation de signer l'acte d'engagement et toutes les pièces afférentes.

#### **QUESTIONS et INFORMATIONS DIVERSES :**

**A) Compte-rendu de la dernière réunion de la commission finances.** Monsieur le 2<sup>e</sup> adjoint rend compte de cette réunion qui s'est tenue le jeudi 29 novembre dans le but d'entamer la préparation du budget 2019. La prochaine réunion de cette commission aura lieu le mardi 11 décembre à 18 heures à la mairie.

**B) Proposition d'acquisition d'un terrain communal.** Madame le Maire informe le Conseil de la demande formulée par M. TIER d'acquérir la parcelle AB 1010 (descente des moulins) sur laquelle sont implantées les toilettes publiques. Le Conseil ne souhaite pas donner suite à cette demande.

**C) Projet de maison d'accueil.** Madame le Maire présente au Conseil un projet d'aménagement d'une maison d'accueil de personnes âgées dans les locaux (rez de chaussée) de l'actuel bâtiment des écoles. Le Conseil, n'ayant pas pris de décision quant à l'avenir de ce bâtiment, ne se prononce pas sur ce projet.

**D) Recherche d'un lieu de stockage pour l'association « 6666 Occitane ».** Cette association serait intéressée de pouvoir disposer de la pièce située sous l'ancienne caserne des pompiers et accessible par l'escalier sous le porche du moulin à huile. Avant de se prononcer, le Conseil veut s'assurer que les services techniques n'aient pas besoin de cette pièce.

**E) Diminution des déchets.** Madame le Maire informe le Conseil qu'une réunion publique sera organisée dans le but d'informer la population sur le compostage collectif. La date reste à définir. L'information sera largement diffusée, y compris auprès des enfants de l'école.

**F) Antenne « Orange ».** Madame le Maire informe le Conseil de la prochaine installation d'une antenne de téléphonie « Orange ». Elle devrait être opérationnelle le 15 mai 2019.

**G) Eclairage public.** Madame le Maire informe le Conseil des résultats de la réunion qui s'est tenue le 19 novembre avec Hérault énergies. Elle a permis d'établir un plan quinquennal de remplacement de tous les luminaires de la commune par du LED.

La séance est levée à 21h45 heures.



Le MAIRE

Francine MARTY